

Assemblée Générale Mixte

du 10 juin 2004 à 15 heures

au Grand Auditorium du Palais des Congrès
de la Porte Maillot à Paris (17^{ème}).

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Au nom de la Compagnie de Saint-Gobain, j'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra
le jeudi 10 juin 2004, à 15 heures,
au Grand Auditorium du Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris (17^{ème}).

Comme chaque année, cette Assemblée vous donnera l'occasion de vous exprimer et de vous informer.

J'évoquerai pour vous les développements qui ont jalonné la vie de notre Groupe tout au long de l'année écoulée et je répondrai à vos questions.

Votre participation est importante pour Saint-Gobain et je souhaite vivement que vous puissiez prendre part à cette Assemblée. Vous trouverez à cet effet toutes les informations utiles dans les pages qui suivent. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez en particulier aux résolutions soumises à votre vote.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Louis BEFFA
Président - Directeur Général

Comment participer : p. **2**

Ordre du jour : p. **4**

Présentation
des résolutions : p. **6**

Candidats aux fonctions
d'administrateur : p. **8**

Présentation du Conseil
d'administration : p. **10**

Exposé sommaire : p. **12**

Texte intégral
des résolutions : p. **18**

Demande de renseignements
complémentaires : p. **23**

S.A. au capital de 1 364 100 540 €
Siège social : Les Miroirs,
18 avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

▶ Les conditions à remplir pour **exercer votre droit de vote**

En qualité d'actionnaire de Saint-Gobain, et quel que soit le nombre d'actions que vous détenez, vous pouvez assister personnellement à l'Assemblée Générale, ou bien voter par correspondance ou par procuration.

Dans tous les cas, il vous suffira d'indiquer votre choix sur le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration joint à ce document.

Votre intermédiaire financier, c'est-à-dire la banque, la société de bourse, la caisse d'épargne, le bureau de poste ou le comptable public qui assure la gestion du compte-titres sur lequel sont inscrites vos actions Saint-Gobain, sera votre seul interlocuteur. Lui seul est habilité à assurer le lien entre la Compagnie de Saint-Gobain et vous-même au moment de l'Assemblée Générale.

Il attestera de votre qualité d'actionnaire de Saint-Gobain et immobilisera vos actions jusqu'au lendemain de l'Assemblée.

▶ Comment **voter** ?

Pour faciliter la préparation de l'Assemblée, il vous est instamment demandé de faire **dans les plus brefs délais** la démarche que vous aurez choisie.

Vous assistez personnellement à l'Assemblée Générale

Le formulaire joint vous permet de demander une carte d'admission.

Il vous suffit de cocher **la case A** en haut du formulaire, de dater et signer et de retourner le formulaire à votre intermédiaire financier qui vous adressera votre carte d'admission.

Vous donnez pouvoir ou vous votez par correspondance

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, vous pouvez choisir :

- soit de **voter par correspondance** sur les résolutions qui vous sont soumises
- soit de **donner pouvoir au Président** de Saint-Gobain de voter en votre nom **en faveur** des résolutions présentées par le Conseil d'administration
- soit de **vous faire personnellement représenter** ; dans ce cas, votre représentant ne peut être que votre conjoint ou un autre actionnaire de Saint-Gobain, qui assistera à l'Assemblée et votera en votre nom.

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et de signer le formulaire et **de le retourner exclusivement à votre intermédiaire financier** en utilisant, le cas échéant, l'enveloppe T jointe à cet effet.

▶ Comment remplir **votre formulaire** ?

Vous désirez assister à l'Assemblée :
cochez la case **A** pour recevoir votre carte d'admission.

Vous ne pouvez assister à l'Assemblée et souhaitez voter par correspondance ou vous y faire représenter :
cochez la case **B**

Pour donner pouvoir au Président :
il vous suffit de dater et signer en bas du formulaire, sans oublier de cocher la case **B** en haut.

Pour donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire de Saint-Gobain, qui vous représentera à l'Assemblée :
cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.
QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

A Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
 B J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
S A au Capital de € 1.364.100.540
Siège Social :
Les Miroirs, 18 avenue d'Alsace
92400 COURBEVOIE
542 039 532 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE convoquée pour le **jeudi 10 juin 2004 à 15 heures** au Grand Auditorium du Palais des Congrès, 2, place de la Porte Maillot, Paris 17^e
COMBINED GENERAL MEETING to be held on **Thursday June 10, 2004 at 3:00 pm** at Grand Auditorium du Palais des Congrès, 2, place de la Porte Maillot, Paris 17^e

CADRE RESERVE / For Company's use only
Identifiant / Account Number
Nominatif Registered VS / single vote
VD / double vote
Porteur / Bearer
Nombre d'actions / Number of shares
Nombre de voix / Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)
Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, à l'**EXCEPTION** de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.
I vote **FOR** all the draft resolutions approved by the Board of Directors **EXCEPT** those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote against or I abstain.
Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui Yes	Non/No Abst/Abs	Oui Yes	Non/No Abst/Abs		
<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
10	11	12	13	14	15	16	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	I	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
date and sign the bottom of the form without completing it
cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

JE DONNE POUVOIR A : (soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf. renvoi (2) au verso) **pour me représenter à l'assemblée**
I HEREBY APPOINT (you may give your PROXY either to your spouse or to another shareholder - see reverse (2)) **to represent me at the above mentioned meeting.**
M, Mme ou Mlle / Mr, Mrs or Miss
Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données, ne seront valides que si les titres correspondants ont été immobilisés, dans les délais prévus, par l'établissement financier qui tient votre compte de titres.
CAUTION : concerning bearer shares, your vote or proxy will not be counted unless these shares have been blocked from trading by the subcustodian within the prescribed period.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting.
- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf :
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote against). :
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M, Mme ou Mlle pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (2)) Mr, Mrs or Miss / to vote on my behalf :

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir à la Banque le 9 juin 2004
In order to be considered, this completed form must be returned to the Bank at the latest on June 9th, 2004

En aucun cas le document ne doit être retourné à la Cie de Saint Gobain / In no case, this document must be returned to Cie de Saint Gobain

La langue française fait loi / The french version of this document governs; the english translation is for convenience only

Date & Signature

Pour voter par correspondance :
cochez ici.
• Vous votez **OUI** à une résolution en laissant vide la case du numéro correspondant à cette résolution.
• Vous votez **NON** à une résolution ou vous vous abstenez en noircissant la case du numéro correspondant à cette résolution.

Quel que soit votre choix,
n'oubliez pas de dater et de signer ici.

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils figurent déjà.

Partie **Ordinaire**

- 1** Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2003,
- 2** Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2003,
- 3** Affectation du résultat et détermination du dividende,
- 4** Rapport relatif aux conventions réglementées,
- 5** Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de revendre éventuellement les actions de la Société,
- 6** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Louis Beffa,
- 7** Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Isabelle Bouillot,
- 8** Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Sylvia Jay,
- 9** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. José Luis Leal Maldonado,
- 10** Nomination de M. Gian Paolo Caccini en qualité d'administrateur en remplacement de M. Eric d'Hautefeuille,
- 11** Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Pricewaterhouse Coopers Audit,
- 12** Nomination comme Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet KPMG Audit,
- 13** Nomination comme Commissaire aux comptes suppléant de M. Yves Nicolas,
- 14** Nomination comme Commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Paul Vellutini,

Partie **Extraordinaire**

- 15** Modifications des statuts aux fins de mise en conformité avec certaines dispositions du Code de Commerce résultant de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003,
- 16** Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée et pour les formalités.

Présentation des résolutions proposées par le Conseil d'administration

Les résolutions qu'il vous est proposé d'adopter relèvent pour les résolutions 1 à 14 de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire, et pour les résolutions 15 et 16 de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire.

▶ **Comptes sociaux et consolidés - dividende** 1^{ère}, 2^e et 3^e résolutions

Nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux de la Compagnie de Saint-Gobain (**1^{ère} résolution**) et les comptes consolidés du Groupe Saint-Gobain (**2^e résolution**) pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

En ce qui concerne les comptes consolidés, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 29 590 millions d'euros contre 30 274 millions d'euros en 2002. Le résultat d'exploitation est de 2 442 millions d'euros contre 2 582 millions d'euros en 2002, et le résultat net (part du Groupe) atteint 1 039 millions d'euros contre 1 040 millions d'euros en 2002.

Vous trouverez le détail de ces informations aux pages 12, 13 et 16 du présent document.

En ce qui concerne les comptes sociaux, le **bénéfice net** de la Compagnie pour l'exercice 2003 ressort à 513 574 milliers d'euros contre 595 916 milliers d'euros en 2002.

Compte tenu du report à nouveau de 1 090 363 milliers d'euros, qui tient compte de l'ajustement de 370 milliers d'euros du dividende 2002 correspondant aux 336 000 actions propres acquises et aux 8 300 actions propres cédées entre le 23 mars 2003, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 23 juin 2003, date de mise en paiement de ce dividende, le bénéfice distribuable est de 1 603 938 milliers d'euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale (**3^e résolution**) :

- d'affecter à la réserve spéciale des plus-values à long terme 290 391 milliers d'euros ;
- de reporter à nouveau 926 575 milliers d'euros ;
- et de **distribuer aux actionnaires 386 972 080,15 euros** correspondant à un **dividende net de 1,15 euro par action**, ce qui, compte tenu de l'impôt versé au Trésor (sur la base d'un avoir fiscal à 50 % pour les personnes pouvant s'en prévaloir) de 0,575 euro, représente un **revenu global de 1,725 euro par action**.

Le dividende net de 1,15 euro qui est en augmentation par rapport à celui payé en 2003 (1,13 euro), sera versé pour chacune des actions qui seront en circulation à la date de détachement du coupon, le 24 juin 2004. Il sera intégralement payé en espèces.

▶ **Conventions réglementées** 4^e résolution

Il n'a pas été souscrit de conventions réglementées nouvelles telles que visées aux articles L-225-38 et suivants du Code de Commerce (**4^e résolution**).

▶ **Autorisation d'achat et de revente d'actions Saint-Gobain** 5^e résolution

La **5^e résolution** a pour objet de donner au Conseil d'administration l'autorisation d'acheter et de revendre éventuellement des actions Saint-Gobain. Les prix maximum d'achat et minimum de revente prévus sont fixés à 55 et à 23 euros par action, respectivement.

L'autorisation qui est ainsi sollicitée est destinée à permettre le cas échéant à la Compagnie de Saint-Gobain de continuer à mettre en oeuvre les facilités de souplesse que les dispositions légales prévoient en matière d'achat et de revente d'actions : attribution ou exercice d'options d'achat d'actions, attribution d'actions aux salariés, achats et ventes y compris en période d'offre publique en fonction des situations de marché, régularisation des cours par intervention systématique en contre-tendance, ou annulation des actions (cette dernière nécessitant l'autorisation de l'Assemblée Générale extraordinaire, prévue à la quinzième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 5 juin 2003), conservation ou transfert par tous moyens, notamment par échanges ou cessions de titres, gestion de trésorerie ou des fonds propres, et ce à concurrence de 10 % du capital social. A titre indicatif, compte tenu des actions détenues par la Société, le montant maximum théorique de fonds que la Société pourrait consacrer à l'opération serait ainsi de 1 626 733 350 euros correspondant à 29 576 970 actions acquises au prix de 55 euros.

► **Renouvellement du mandat
de quatre administrateurs
Nomination d'un nouvel administrateur**
6°, 7°, 8°, 9° et 10° résolutions

- Sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 mars 2004, a adopté les projets de renouvellement des quatre administrateurs suivants dont les mandats arrivent à expiration à l'issue de votre Assemblée Générale :
- Renouvellement du mandat de M. Jean-Louis BEFFA, Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain (**6° résolution**),
- Renouvellement du mandat de Mme Isabelle BOUILLLOT (**7° résolution**),
- Renouvellement du mandat de Mme Sylvia JAY (**8° résolution**),
- Renouvellement du mandat de M. José Luis LEAL MALDONADO (**9° résolution**).

Ces quatre mandats seront conférés pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2008.

Ces quatre nominations sont soumises à votre approbation.

- En outre, sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 mars 2004, a adopté le projet de nomination en qualité d'administrateur de M. Gian Paolo CACCINI en remplacement de M. Eric d'Hautefeuille, décédé le 17 janvier 2004.

Ce mandat sera conféré pour la durée restant à courir du mandat de M. Eric d'Hautefeuille, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2005.

Cette nomination est soumise à votre approbation (**10° résolution**).

► **Renouvellement et nomination
des deux commissaires aux comptes
titulaires et nomination des deux
commissaires aux comptes suppléants
de la Compagnie de Saint-Gobain**
11°, 12°, 13° et 14° résolutions

Sur proposition du Comité des Comptes, le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 mars 2004, a adopté le projet de renouvellement en qualité de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit, 32 rue Guersant, 75017 Paris, (**11° résolution**), dont le mandat arrive à expiration à

l'issue de votre Assemblée, et, prenant acte de la démission du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet S.E.C.E.F. en date du 3 novembre 2003 à effet de votre Assemblée, a adopté le projet de nomination en qualité de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet KPMG Audit, Département de KPMG S.A., 1 cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex (**12° résolution**).

Il a également adopté le projet de nomination en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de M. Yves NICOLAS, 32 rue Guersant, 75017 Paris (**13° résolution**), en remplacement de M. Daniel CHAUVEAU, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de votre Assemblée.

Il a enfin pris acte de la démission du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet Pierre-Henri SCACCHI & Associés en date du 27 octobre 2003, à effet de votre Assemblée, et adopté le projet de nomination en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Paul VELLUTINI, 1 cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex (**14° résolution**).

En application de la loi, ces mandats seront conférés respectivement pour une durée de six exercices sociaux (soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009) pour les mandats du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit et de M. Yves NICOLAS, et pour la durée restant à courir des mandats des deux Commissaires aux comptes démissionnaires, à savoir deux exercices sociaux (soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005), pour les mandats du Cabinet KPMG Audit et de M. Jean-Paul VELLUTINI.

Ce renouvellement et ces trois nominations sont soumis à votre approbation.

► **Modifications statutaires**
15° résolution

La **15° résolution** est destinée à mettre les statuts en harmonie avec certaines dispositions de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003. Cette mise en harmonie entraîne les modifications des articles 7, alinéa 4, 12, alinéa 2 et 14 des statuts.

Ces modifications portent sur le délai d'information de la Société en cas de franchissement de seuils statutaires, ramené de quinze jours à cinq jours de bourse, sur l'information des administrateurs nécessaire à l'accomplissement de leur mission, et sur les pouvoirs du Président du Conseil d'administration. La version actuelle des articles des statuts et la version modifiée figurent en parallèle dans la résolution.

La **16° résolution** donne pouvoirs pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Candidats aux fonctions d'administrateur

Vous trouverez ci-dessous les notices biographiques correspondant aux quatre renouvellements et à la nomination d'administrateurs, qui vous sont proposés :

► **Renouvellements de mandats**

Ces quatre mandats sont à renouveler pour une durée de quatre ans, conformément à l'article 9, alinéa 4, des statuts, tel que modifié par l'Assemblée Générale mixte du 5 juin 2003.



► **M. Jean-Louis BEFFA**

M. Jean-Louis BEFFA est Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain. Il est âgé de 62 ans. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, il est ingénieur en chef des Mines, diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Après avoir commencé sa carrière à la Direction des carburants au Ministère de l'Industrie, M. BEFFA est entré dans le Groupe Saint-Gobain comme Directeur du Plan en 1974. Directeur Général de Pont-à-Mousson en 1978, il a été nommé, en 1979, Président de cette société et Directeur de la Branche Canalisation et Mécanique du Groupe. Appelé à la Direction Générale du Groupe en 1982, il a été nommé Président-Directeur Général de Saint-Gobain en janvier 1986. Son mandat d'Administrateur a été renouvelé pour six ans en juin 1992 et en juin 1998, successivement.

En juillet 2002, en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques, le Conseil d'administration a décidé qu'il continuerait à assumer la Direction Générale de la Compagnie de Saint-Gobain, avec le titre de Président-Directeur Général.

M. BEFFA est par ailleurs Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas, Administrateur du Groupe Bruxelles Lambert, membre du Conseil de surveillance des sociétés Le Monde S.A. et Société Editrice du Monde S.A., Président de Claude Bernard Participations SAS et membre du Conseil de Surveillance de Le Monde Partenaires SAS. Au sein du Groupe Saint-Gobain, M. BEFFA est représentant permanent de la Compagnie au Conseil d'administration de Saint-Gobain PAM, Administrateur de Saint-Gobain Cristalleria et de Saint-Gobain Corporation, et co-président de la Fondation Centre Saint-Gobain pour la Recherche en Économie. Il est en outre Vice-Président du Conseil de surveillance du Fonds de Réserve des Retraites. Il détient 210 000 actions Saint-Gobain.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Louis BEFFA fait l'objet de la 6^e résolution.



► **Mme Isabelle BOUILLOT**

Mme Isabelle BOUILLOT, membre du Conseil de surveillance d'Accor et Administrateur de La Poste, est âgée de 55 ans. Diplômée de droit public et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Mme BOUILLOT est ancienne élève de l'Ecole Nationale d'Administration. D'abord en fonction à la Direction du Budget, elle a été successivement Directeur du Cabinet du Ministre de l'Emploi (1982) et Directeur adjoint du Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances (1983-1984). Après avoir présidé l'Union des Banques à Paris (1985-1986), elle a été nommée Commissaire du Gouvernement à la Mission de contrôle des activités financières (1986-1989). Conseiller économique à la Présidence de la République (1989-1991), puis Directeur du Budget au Ministère de l'Economie et des Finances (1991-1995), elle a rejoint en juin 1995 la Caisse des Dépôts et Consignations en qualité de Directeur Général Adjoint chargé de la direction des activités bancaires et financières, puis de Président du Directoire de CDC Finance-CDC IXIS, fonctions qu'elle a quittées au deuxième semestre 2003. Elle a également démissionné des mandats de Président, membre du Conseil de surveillance ou représentant permanent au Conseil d'administration ou de surveillance, selon les cas, qu'elle a exercés dans diverses filiales ou participations de CNCE et CDC Finance - CDC Ixis au sein du Groupe Caisse des Dépôts.

Mme BOUILLOT a été membre du Conseil des Marchés Financiers de 1997 à octobre 2003.

Elle détient 1 200 actions Saint-Gobain.

Mme BOUILLOT a été nommée Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain en juin 1998.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Isabelle BOUILLOT fait l'objet de la 7^e résolution.



▶ Mme Sylvia JAY

Directeur Général de la *British Food and Drink Federation*, de nationalité britannique, Mme Sylvia JAY est âgée de 57 ans.

Mme JAY a exercé précédemment au sein de la haute fonction publique britannique diverses fonctions dans l'Administration pour le Développement Outre-Mer (*Overseas Development Administration - ODA*), ainsi que, en position de détachement, auprès du Ministère français de la Coopération, du Trésor français et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

Mme JAY est également Administrateur de Carrefour. Elle est par ailleurs *Lay member* du *Procedures and Disciplinary Committee of the General Council to the Bar*, *Industrial Governor* de la *British Nutrition Foundation*, *trustee* du *Pilgrim Trust*, et de l'*Entente Cordiale Scholarships Scheme*, membre du *Council of Food from Britain* et du *Franco-British Council*. Elle détient 800 actions Saint-Gobain.

Mme JAY a été nommée Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain en juin 2001.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Sylvia JAY fait l'objet de la 8^e résolution.



▶ M. José Luis LEAL MALDONADO

M. José Luis LEAL MALDONADO, de nationalité espagnole, est âgé de 64 ans. Titulaire d'une licence en Droit de l'Université de Madrid et d'une licence en Sciences Politiques de l'Université de Genève, il est également diplômé en Statistique et docteur en Economie de l'Université de Paris. Après avoir enseigné pendant cinq ans à l'Université de Nanterre, il a été fonctionnaire de l'OCDE pendant cinq autres années.

En septembre 1977, il a été nommé en Espagne Directeur général de la politique économique, poste qu'il a occupé jusqu'en février 1978 où il est devenu Secrétaire d'Etat à la coordination et à la programmation économique. En avril 1979, il a été nommé Ministre de l'économie du gouvernement espagnol, fonction qu'il a remplie jusqu'en septembre 1980.

De 1981 à 1990, il a été conseiller économique du *Banco de Vizcaya* et adjoint au Président du *Banco Bilbao Vizcaya*. Actuellement, il est Président de l'Association Espagnole des Banques.

Il est Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria, filiale espagnole du Groupe, ainsi que de CEPESA, Renault (Espagne) et Alcatel (Espagne). Il est aussi Président de "*Dialogo*", association d'amitié hispano-française et de *Accion Contra el Hambre*, Vice-Président de la *Fundacion Abril Martorell* et membre du *Real Patronato del Museo del Prado* et de la *Fundacion Duques de Soria*. Il détient 4 000 actions Saint-Gobain.

M. LEAL MALDONADO a été nommé Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain en juin 1998.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de M. José Luis LEAL MALDONADO fait l'objet de la 9^e résolution.

▶ Nomination d'un nouvel administrateur

Ce mandat est à conférer pour une durée d'une année, conformément à l'article 9, alinéa 9, des statuts, correspondant à la durée restant à courir du mandat de M. Eric d'Hautefeuille, décédé.



▶ M. Gian Paolo CACCINI

Né en 1938, de nationalité italienne, M. Gian Paolo CACCINI est docteur en chimie de l'Université de Pavie (Italie). Entré dans le Groupe Saint-Gobain en 1973 comme directeur des ventes de la division Isolation de la filiale italienne Balzaretti Modigliani, il a été nommé directeur de la division étanchéité de la même société en 1980, puis successivement Directeur Général de la société Vetrotex Italia en 1983, administrateur délégué de la société Vitrofil en 1986 (ces deux dernières sociétés relevant de la Branche Renforcement du Groupe), Président-Directeur Général de Saint-Gobain Desjonquères (Branche Conditionnement) en 1988, Directeur de la Branche Isolation en 1991 et, parallèlement, de la Branche Renforcement en 1993, Directeur Général Adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain et Délégué Général pour l'Amérique du Nord en 1996. En 2000, il est nommé Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain, fonctions qu'il a occupées jusqu'à son départ en retraite le 1^{er} avril 2004.

M. Gian Paolo CACCINI est par ailleurs Administrateur de la société Nexans et de JM Huber Corporation (Etats-Unis), et Président de l'Association italienne des industriels du verre.

Il détient 4820 actions Saint-Gobain.

La nomination de M. Gian Paolo CACCINI en qualité d'administrateur fait l'objet de la 10^e résolution.

Présentation du Conseil d'administration

(Composition au 1^{er} avril 2004)



▶ **Jean-Louis BEFFA**
Président-Directeur Général.

Agé de 62 ans, M. BEFFA est également Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas, Administrateur du Groupe Bruxelles Lambert, membre du Conseil de surveillance des sociétés Le Monde S.A., et Société Editrice du Monde S.A., Président de Claude Bernard Participations SAS, et membre du Conseil de Surveillance de Le Monde Partenaires SAS. Au sein du Groupe Saint-Gobain, M. BEFFA est représentant permanent de la Compagnie au Conseil d'administration de Saint-Gobain PAM, Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria et de Saint-Gobain Corporation, et co-président de la Fondation Centre Saint-Gobain pour la Recherche en Économie. Il est par ailleurs Vice-Président du Conseil de surveillance du Fonds de Réserve des Retraites. Il détient 210 000 actions Saint-Gobain.

Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex

Le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Louis BEFFA fait l'objet de la 6^e résolution.



▶ **Daniel BERNARD**
Président-Directeur Général de Carrefour.

Agé de 58 ans, M. BERNARD est également Administrateur d'Alcatel. Au sein du Groupe Carrefour M. BERNARD est Président de G S, Vice-président de Dia S.A., Administrateur d'Eterco, de Grandes Superficies de Colombia, de Presicarre, Centros Comerciales Carrefour, Finiper, directeur exécutif de Carrefour Americas Ltda, gérant de SISP et directeur de Vicour. Il détient 4 400 actions Saint-Gobain.
6 avenue Raymond Poincaré - 75769 Paris Cedex 16



▶ **Isabelle BOUILLOT**

Agée de 55 ans, Mme BOUILLOT est membre du Conseil de surveillance d'Accor et Administrateur de La Poste. Au sein du Groupe Caisse des Dépôts, Mme BOUILLOT a exercé des mandats de Président, membre du Conseil de surveillance ou représentant permanent au Conseil d'administration ou de surveillance, selon les cas, de diverses filiales ou participations de CNCE et CDC Finance - CDC Ixis, fonctions qu'elle a quittées au deuxième semestre 2003. Elle détient 1 200 actions Saint-Gobain.
26-28 rue Neuve Tolbiac - 75658 Paris Cedex 13

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Isabelle BOUILLOT fait l'objet de la 7^e résolution.



▶ **Rolf-E. BREUER**

Président du Conseil de Surveillance de Deutsche Bank AG.

Agé de 66 ans, de nationalité allemande, M. BREUER est également Président du Conseil de surveillance de Deutsche Börse AG, membre du Conseil de surveillance de E.ON AG, Bertelsmann AG et Administrateur de Landwirtschaftliche Rentenbank et de Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Par ailleurs, il est membre du comité consultatif de C.H. Boehringer Sohn, et Président de la Bundesverband Deutsche Banken e.v. En 2003, M. BREUER a été en outre Vice-Président du Conseil de surveillance de Siemens AG et membre du Conseil de surveillance de Deutsche Lufthansa AG, mais a cessé d'exercer ces mandats en cours d'année. Il détient 4 516 actions Saint-Gobain.
Taubusanlage 12, D-60262 Frankfurt am Main (Allemagne).



▶ **Paul Allan DAVID**
Professeur d'économie.

Agé de 69 ans, de nationalité américaine, M. DAVID est Professeur d'économie à l'Université de Stanford (États-Unis) et Professeur émérite d'économie et d'histoire économique à l'Université d'Oxford (Grande-Bretagne). Il n'exerce pas d'autre mandat d'Administrateur. Il détient 800 actions Saint-Gobain.
Stanford University, Department of Economics, Stanford, CA 94305-6072 (États-Unis)



▶ **Jean-Martin FOLZ**

Président du Directoire de Peugeot SA.

Agé de 57 ans, M. FOLZ est également administrateur de Solvay (Belgique). Au sein du Groupe PSA, il est Président du Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot, d'Automobiles Citroën, Administrateur de Banque PSA Finance, de Peugeot Citroën Automobiles et de Faurecia. Il détient 1 200 actions Saint-Gobain.
75 avenue de la Grande-Armée - 75116 Paris



▶ **Sylvia JAY**

Directeur Général de la British Food and Drink Federation.

Agée de 57 ans, de nationalité britannique, Lady JAY est également administrateur de Carrefour. Elle est par ailleurs *Lay member* du *Procedures and Disciplinary Committee of the General Council to the Bar*, *Industrial Governor of the British Nutrition Foundation*, *trustee of the Pilgrim Trust*, et de l'*Entente Cordiale Scholarships Scheme*, membre du *Council of Food from Britain* et du *Franco-British Council*. Elle détient 800 actions Saint-Gobain.

6 Catherine Street, Londres WC2B 5JJ (Grande-Bretagne)

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Sylvia JAY fait l'objet de la 8^e résolution.



▶ **Pierre KERHUEL**

Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint-Gobain et du Conseil de surveillance des Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne du Groupe.

Agé de 60 ans, M. Pierre KERHUEL est Directeur chargé de mission à la société Saint-Gobain Matériaux de Construction. Il a été Directeur Général Adjoint de Saint-Gobain Terreal jusqu'au 31 mars 2003. Il détient 800 actions Saint-Gobain.

Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex



▶ **José Luis LEAL MALDONADO**

Président de l'Association espagnole des Banques.

Agé de 64 ans, de nationalité espagnole, M. LEAL MALDONADO est également Administrateur de CEPESA, Alcatel España et Renault España, ainsi que de Saint-Gobain Cristaleria. Il détient 4000 actions Saint-Gobain.

C/Velasquez, 64-6° E-28001 Madrid (Espagne).

Le renouvellement du mandat d'administration de M. José Luis LEAL MALDONADO fait l'objet de la 9^e résolution.



▶ **Sehoon LEE**

Co-Président de Hankuk Glass Industries et de Hankuk Sekurit (Corée du Sud).

Agé de 54 ans, de nationalité sud-coréenne, M. LEE est également Président du Conseil d'administration de Saint-Gobain

Hanglas Asia, et de SL Investment Ltd. Il détient 1 000 actions Saint-Gobain.

Youngpoong Building, 33 Seorin-dong, Jongno-gu, Séoul 100-752 (Corée)



▶ **Gérard MESTRALLET**

Président-Directeur Général de Suez.

Agé de 54 ans, M. MESTRALLET est également membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Taittinger, Administrateur de Crédit Agricole et de Pargesa Holding. Au sein du Groupe Suez,

M. MESTRALLET est Président de Suez-Tractebel (Belgique), Président de Hisusa (Espagne), Vice-président de Sociedad General de Aguas de Barcelona et administrateur d'Electrabel (Belgique). Il a été en outre, en 2003, Président de Société Générale de Belgique et de Tractebel, Vice-Président de Hisusa et censeur de Casino. Il détient 840 actions Saint-Gobain.

16 rue de la Ville-l'Evêque - 75008 Paris



▶ **Michel PÉBEREAU**

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas.

Agé de 62 ans, M. PÉBEREAU est également Administrateur de Lafarge et de Total, membre du Conseil de surveillance d'AXA et de la Dresdner Bank, censeur des Galeries Lafayette. Au sein

du Groupe BNP Paribas, il est administrateur de BNP Paribas UK. Par ailleurs, il est Vice-Président de l'International Monetary Conference, membre de l'International Advisory Panel de la Monetary Authority of Singapore, de l'International Capital Markets Advisory Committee de la Federal Reserve Bank of New-York. Il détient 820 actions Saint-Gobain.

3 rue d'Antin - 75002 Paris



▶ **Denis RANQUE**

Président-Directeur Général de THALES.

Agé de 52 ans, M. Denis RANQUE est par ailleurs Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris et du Cercle de l'Industrie, Administrateur de la Fondation de l'Ecole Polytechnique et membre du Conseil consultatif de la Banque de France. Il détient 800 actions Saint-Gobain.

45, rue de Villiers - 92526 Neuilly-sur-Seine



▶ **Bruno ROGER**

Président de Lazard Frères SAS.

Agé de 70 ans, M. ROGER est également Administrateur de Cap Gemini Ernst & Young et de Sofina (Belgique), membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Pinault Printemps

Redoute. Au sein du Groupe Lazard, il est membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo (après en avoir été Président jusqu'en Juillet 2003). Il détient 48 040 actions Saint-Gobain.

121 boulevard Haussmann - 75008 Paris

Eric d'HAUTEFEUILLE, qui avait été nommé administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain en juin 1999, est décédé le 17 janvier 2004. Ingénieur en chef des Mines, il était entré à Saint-Gobain en 1982 pour prendre la Direction de la Branche Isolation. Devenu Directeur de la Branche Vitrage en 1992, il avait été nommé Directeur Général de la Compagnie en 1996, fonctions qu'il a exercées jusqu'en 2000 où il a fait valoir ses droits à la retraite, tout en restant administrateur de la Compagnie jusqu'à sa disparition. Le Président et le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain tiennent à rendre un hommage particulier à sa mémoire.

* *
*



Directeur Général Délégué : **Christian STREIFF**

Agé de 49 ans, Ingénieur civil des Mines de Paris, M. Christian STREIFF, Directeur Général Adjoint de la Compagnie, était précédemment, depuis Octobre 2001, Directeur des Branches Céramiques & Plastiques et Abrasifs du Groupe. Au sein du

Groupe Saint-Gobain, il a été en 2003 Président de SEPR et de Saint-Gobain Abrasives, Président-Directeur Général de Saint-Gobain Advanced Ceramics Corp., Président du Conseil d'administration de Carborundum Ventures Inc., Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc., Saint-Gobain Performance Plastics Corp., administrateur délégué de Saint-Gobain KK, et administrateur de Grindwell Norton Ltd. Il détient 3 200 actions Saint-Gobain.

Secrétaire du Conseil d'administration : **Bernard FIELD**, Secrétaire Général de la Compagnie de Saint-Gobain.

Exposé sommaire

(au 1^{er} avril 2004)

Les principales données consolidées du Groupe pour l'exercice 2003 se résument comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2002 (1)	2003 (2)	Variation % (2)/(1)
Chiffre d'affaires	30 274	29 590	-2,3 %
Résultat d'exploitation	2 582	2 442	-5,4 %
Revenus des participations	22	12	-45,5 %
Charge nette de financement	(504)	(457)	-9,3 %
Charges hors exploitation	(252)	(275)	+9,1 %
Résultat courant des sociétés intégrées	1 848	1 722	-6,8 %
Résultat des réalisations d'actifs	3	86	n.s.
Impôts sur les bénéfices	(612)	(595)	-2,8 %
Amortissement des écarts d'acquisition	(169)	(154)	-8,9 %
Sociétés mises en équivalence	4	6	+50 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 074	1 065	-1,0 %
Intérêts minoritaires	(34)	(26)	-23,5 %
Résultat net (part du Groupe)	1 040	1 039	-0,1 %
B N P A (en €)	3,05	2,99	-2,0 %
B N P A hors autocontrôle (en €)	3,10	3,09	-0,3 %
Résultat net hors plus-values	1 051	1 020	-2,9 %
B N P A hors plus-values (en €)	3,08	2,93	-4,9 %
B N P A hors P-V et hors autocontrôle (en €)	3,13	3,03	-3,2 %
Autofinancement	2 673	2 471	-7,6 %
Autofinancement hors impôts sur plus-values	2 688	2 540	-5,5 %
Investissements industriels	1 431	1 351	-5,6 %
Investissements en titres	789	789	0,0 %
Endettement net	7 012	5 657	-19,3 %

Le chiffre d'affaires

recale de 2,3 % à structure réelle, et de 3,7 % à structure comparable. **A taux de change constants*, le chiffre d'affaires progresse de 4,1 % à structure réelle, et de 2,5 % à structure comparable.**

Les effets de change ont eu un impact négatif de 6,1 % sur le chiffre d'affaires de l'année 2003 compte tenu, en particulier, de la forte dépréciation, par rapport à l'euro, du dollar américain (-16 %), de la livre britannique (-9 %) et du réal brésilien (-20 %). Les volumes de vente augmentent de 1,7 % grâce à un redressement au second semestre, tandis que les prix sont en hausse de 0,8 %.

Par grande zone géographique, les ventes se répartissent ainsi : France 32,2 % ; autres pays d'Europe 42,0 % ; Amérique du Nord 18,6 % et reste du monde 7,2 %.

Le résultat d'exploitation

recale de 5,4 %. A taux de change constants, il progresse de 1,0 % à structure réelle et de 0,1 % à structure comparable. Il représente 8,3 % du chiffre d'affaires, contre 8,5 % en 2002. Cette érosion du taux de marge résulte essentiellement de la forte augmentation des coûts de l'énergie et de certaines matières premières (gaz naturel, asphalte, ferrailles, résines,...) en début d'année, en particulier aux Etats-Unis. La marge d'exploitation est en progrès au second semestre.

Cette même raison explique pour l'essentiel le recul de la rentabilité en Amérique du Nord et dans la plupart des pays européens, à l'exception de la France et du Royaume-Uni. Elle conserve un niveau élevé dans les pays émergents.

* Conversion sur la base des taux moyens de 2002

Les dividendes reçus des participations non consolidées

diminuent sensiblement, à 12 millions d'euros contre 22 millions d'euros en 2002, en raison de l'absence de distribution, par Vivendi Universal, d'un dividende au titre de l'exercice 2002.

La charge nette de financement

recule de 9,3 %, à 457 millions d'euros contre 504 millions d'euros en 2002, grâce à la diminution de l'endettement net et à l'impact des effets de change sur la conversion en euros des intérêts financiers sur les emprunts libellés en dollars.

Les charges hors exploitation

ressortent à 275 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à 2002 (252 millions d'euros), en raison de nouvelles actions de restructuration destinées à améliorer la compétitivité de certains métiers industriels du Groupe. Elles comprennent par ailleurs une charge de 100 millions d'euros au titre des litiges liés à l'amiante chez CertainTeed (identique à celle de 2002).

Le résultat des réalisations d'actifs

représente 86 millions d'euros, les plus-values de cession constatées (notamment sur la cession de Terréal et sur la vente de 7 millions de titres Vivendi Universal) ayant été partiellement compensées par des moins-values sur cessions d'actifs et par des dépréciations permanentes d'actifs.

L'amortissement des écarts d'acquisition

s'élève à 154 millions d'euros, contre 169 millions d'euros en 2002. Cette diminution résulte de l'impact des effets de change sur la conversion en euros de l'amortissement des écarts d'acquisition des filiales américaines du Groupe.

La part des minoritaires

diminue légèrement en raison des effets de change liés à la consolidation des filiales brésiliennes: elle représente 26 millions d'euros contre 34 millions en 2002.

Le résultat net consolidé

du Groupe Saint-Gobain est de 1 039 millions d'euros, quasiment stable par rapport à celui de 2002. Rapporté au nombre total de titres émis au 31 décembre 2003 (347 824 967 actions), il représente un Bénéfice Net Par Action (B.N.P.A.) de 2,99 euros, en baisse de 2,0 % par rapport à 2002 (3,05 euros). Rapporté au nombre de titres hors autocontrôle (336 185 581 actions au 31 décembre 2003 contre 335 850 864 au 31 décembre 2002), il représente un Bénéfice Net Par Action (B.N.P.A.) de 3,09 euros, stable par rapport à 2002 (3,10 euros). Les 6 814 287 actions créées en cours d'année 2003 pour les besoins du Plan d'Epargne du Groupe et consécutivement à l'exercice de 314 880 options de souscription d'actions ont été compensées par le rachat, sur le marché, d'un nombre d'actions sensiblement équivalent, de telle sorte que l'autocontrôle au 31 décembre 2003 s'élève à 11 639 386 actions, contre 5 159 816 actions au 31 décembre 2002. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 janvier 2004, en a annulé 6 799 832, portant ainsi le capital total du Groupe à cette même date à 341 025 135 actions, pratiquement inchangé par rapport au 31 décembre 2002 (341 010 680 actions).

Hors plus-values de cession, le résultat net consolidé du Groupe

est de 1 020 millions d'euros, en baisse de 2,9 % sur celui de 2002. Cette baisse reflète l'impact négatif des effets de change (dollar américain, réal brésilien, livre britannique), qui ont fortement pénalisé les principaux postes du compte de résultat consolidé du Groupe. A taux de change constants, le résultat net hors plus-values est légèrement supérieur à celui de 2002. Rapporté au nombre total de titres émis au 31 décembre 2003 (347 824 967 actions), il représente un Bénéfice Net Par Action (B.N.P.A.) de 2,93 euros, en recul de 4,9 % par rapport à 2002 (3,08 euros). Rapporté au nombre de titres hors autocontrôle (336 185 581 actions au 31 décembre 2003 contre 335 850 864 au 31 décembre 2002), il représente un Bénéfice Net Par Action (B.N.P.A.) de 3,03 euros, en baisse de 3,2 % par rapport à 2002 (3,13 euros).

L'autofinancement

s'établit à 2 471 millions d'euros, en baisse de 7,6 % par rapport à 2002. Avant impact fiscal des plus-values (69 millions d'euros), il atteint 2 540 millions d'euros contre 2 688 millions d'euros en 2002, en recul de 5,5 %. A taux de change constants, l'autofinancement (hors impôts sur plus-values de cession) est en légère augmentation sur celui de 2002.

Les investissements industriels

s'élèvent à 1 351 millions d'euros, contre 1 431 millions d'euros en 2002. Ils représentent 4,6 % du chiffre d'affaires, contre 4,7 % en 2002.

L'autofinancement libre (autofinancement diminué des investissements industriels)

hors impôt sur plus-value ressort à 1 189 millions d'euros, contre 1 257 millions d'euros en 2002.

Les investissements en titres

s'élèvent à 789 millions d'euros, dont 436 millions d'euros d'acquisitions de proximité dans la Distribution Bâtiment, et 229 millions d'euros de rachats d'actions.

L'endettement net

s'établit, après versement du dividende, à 5,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003, en baisse de 1,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2002. Rapporté aux fonds propres (capitaux propres de l'ensemble consolidé augmentés des titres participatifs), il représente un taux d'endettement de 49,3 %.

Performances des pôles et des branches :

Si l'incidence des taux de change a été négative pour toutes les branches du Groupe, néanmoins, à structure et taux de change comparables, l'activité progresse dans les trois pôles.

Le pôle Verre affiche une croissance de ses ventes de +1,5 % à structure et change comparables, et une légère érosion de sa marge d'exploitation à 10,5 % (contre 11,2 % en 2002). Celle-ci résulte d'un tassement des marges dans toutes les branches du Pôle en raison, pour le Conditionnement et l'Isolation, de la très forte augmentation du coût de l'énergie aux Etats-Unis, et, pour le Renforcement, de nouvelles tensions sur les prix de vente. Le niveau d'activité du Vitrage a été soutenu dans les pays émergents et sur le marché automobile européen, mais plus contrasté sur le marché du Bâtiment en Europe. Toutefois, les très fortes hausses de prix enregistrées dans les pays d'Amérique Latine et d'Asie depuis le début de l'année se sont ralenties en fin d'année.

Le pôle Matériaux Haute Performance affiche une légère progression de son activité (+0,5 % à structure et taux de change comparables), et un net redressement de sa marge d'exploitation à 8,4 % (contre 6,7 % en 2002) grâce, essentiellement, à l'impact des programmes de réduction de coûts réalisés depuis 2001. L'activité manufacturière et l'investissement industriel ont commencé à montrer des signes de redémarrage en fin d'année, notamment aux Etats-Unis.

Le pôle Habitat enregistre la meilleure croissance interne du Groupe (+3,9 % à structure et taux de change comparables), grâce à la très forte progression (+14,2 %) des ventes de la Branche Canalisation, favorablement influencées par d'importants contrats à la grande exportation. La marge d'exploitation du pôle recule légèrement (à 6,4 % contre 6,6 % en 2002), en raison de la très forte augmentation du coût des matières premières dans les Branches Canalisation (ferrailles) et, surtout, Matériaux de Construction (asphalte, résines). Cependant, la marge d'exploitation de cette dernière Branche a évolué favorablement au cours de l'année grâce aux mesures d'adaptation industrielles et commerciales prises. La Branche Distribution Bâtiment quant à elle poursuit son développement tant par croissance interne que par acquisitions, et a de nouveau amélioré sa rentabilité, avec un taux de marge de 5,0 %, malgré un contexte allemand et néerlandais toujours très défavorable. A taux de change constants, son résultat d'exploitation est en hausse de 8,5 % par rapport à 2002.

Point sur les litiges liés à l'amiante aux États-Unis :

Le nombre de nouvelles plaintes mettant en cause CertainTeed sur l'ensemble de l'année 2003 est d'environ 62 000, dont 29 000 dans le seul Etat du Mississippi. Les nouvelles plaintes enregistrées au second semestre sont en très forte baisse par rapport au premier semestre de l'année (de 48 000 à 14 000, soit - 71 %). Hors les plaintes du Mississippi, la baisse est de 35 % (20 000 plaintes au 1^{er} semestre ; 13 000 au second). Ces chiffres confirment, d'une part, la fin de l'afflux exceptionnel observé depuis l'automne 2002 dans l'Etat du Mississippi ; d'autre part, l'évolution très positive constatée dans le reste des Etats depuis juin 2003, d'autant plus qu'aucun nouvel afflux exceptionnel n'apparaît, à l'heure actuelle, dans les Etats (Texas, Ohio, Michigan) qui envisagent d'adopter des mesures visant à renforcer les conditions de recevabilité des plaintes. Le rythme mensuel des nouvelles plaintes reçues au second semestre est de l'ordre de 2 300 plaintes par mois, plus de deux fois inférieur à celui observé en 2002 et au premier semestre 2003.

Dans le même temps, sur l'ensemble de l'année, 54 000 plaintes ont été réglées par transactions (dont 29 000 au second semestre 2003, soit plus du double du nombre de plaintes reçues sur cette même période), et 7 000 plaintes ont été transférées en dossiers inactifs. Par conséquent, le stock de litiges au 31 décembre 2003 ressort à environ 108 000, quasiment stable par rapport au 31 décembre 2002 (107 000), et en baisse par rapport au 30 juin 2003 (123 000).

Le coût moyen de règlement des litiges est d'environ 2 100 dollars par cas, inchangé depuis le début de l'année.

Après la nouvelle dotation à la provision de 100 millions d'euros comptabilisée en 2003, la couverture totale (assurances + provisions) dont dispose le Groupe pour faire face à ces litiges s'élève à 431 millions de dollars, un montant très proche de celui du 31 décembre 2002.

Concernant le projet de loi portant création d'un fonds fédéral d'indemnisation en matière d'amiante (approuvé le 11 juillet dernier par la commission judiciaire du Sénat américain), le président de la majorité républicaine du Sénat prévoit qu'il fasse l'objet d'une discussion en séance plénière du Sénat en avril 2004.

▶ Principales données consolidées sur cinq ans

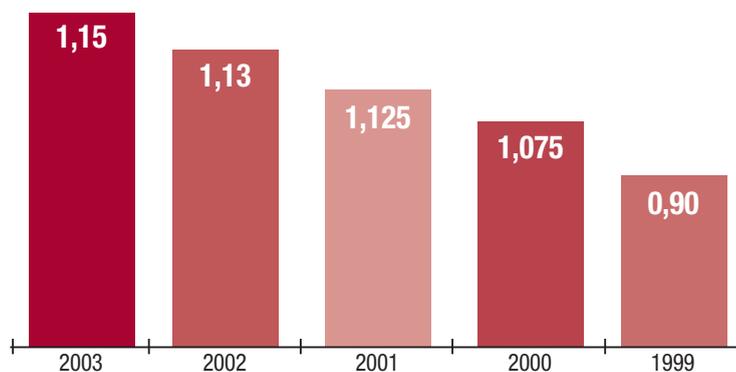
En millions d'euros	2003	2002	2001	2000	1999
Chiffre d'affaires	29 590	30 274	30 390	28 815	22 952
Résultat brut d'exploitation	7 327	7 604	7 698	8 146	6 851
Résultat d'exploitation	2 442	2 582	2 681	2 693	2 314
Résultat courant	1 722	1 848	1 988	1 947	1 821
Résultat net du Groupe	1 065	1 074	1 174	1 642	1 389
Résultat net	1 039	1 040	1 134	1 517	1 226
Bénéfice net par action (en €)	2,99	12 20 3,05*	13,30	17,80	14,05
Résultat net hors plus-values	1 020	1 051	1 057	1 026	883
Bénéfice net par action, hors plus-values (en €)	2,93	12,32 3,08*	12,40	12,04	10,12
Autofinancement	2 471	2 673	2 733	2 643	2 360
Investissements industriels	1 351	1 431	1 430	1 722	1 712
Investissements totaux ⁽¹⁾	1 911	2 061	2 246	4 694	3 479
Capitaux propres	11 310	11 542	12 348	11 724	11 151
Endettement net	5 657	7 012	7 792	8 217	6 306
Actif immobilisé	17 237	18 840	19 678	19 530	16 909
Fonds de roulement	5 247	3 951	3 075	3 222	2 612
Personnel (au 31 décembre)	172 811	172 357	173 329	171 125	164 698

(*) Après division par quatre du nominal de l'action le 27 juin 2002.

(1) Investissements industriels et investissements en titres, hors rachats d'actions propres.

Dividende net par action (nominal 4 euros)

(en euros)



► Résultats sociaux de la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats sociaux de la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe. La Compagnie de Saint-Gobain n'a pas d'activité industrielle et détient directement ou indirectement les participations du Groupe dans les sociétés filiales. De ce fait, ces comptes sociaux ne reflètent ni l'activité globale du Groupe Saint-Gobain, ni l'évolution de ses résultats.

Résultats (*et autres éléments caractéristiques*) au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2003	2002	2001	2000	1999
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 391 300	1 364 043	1 364 138	1 363 412	1 395 788
Nombre d'actions ordinaires existantes	347 824 967	341 010 680	85 258 628	85 213 263	87 236 750
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	163 379	156 150	149 431	138 313	113 942
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	430 896	507 093	1 115 028	1 087 460	600 175
Impôts sur les bénéfices	69 888	30 396	15 020	(46 464)	(36 209)
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	513 574	595 916	1 092 872	1 014 611	573 860
Résultat distribué - Dividendes	⁽²⁾ 386 972	⁽³⁾ 379 141	⁽⁴⁾ 378 364	⁽⁵⁾ 356 860	⁽⁶⁾ 300 916
Résultat par action (en euros)					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,24	1,49	13,08	12,76	6,88
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,48	1,75	12,82	11,91	6,58
Dividende net attribué à chaque action	1,15	1,13	4,50	4,30	3,60
Personnel ⁽⁷⁾					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	235	240	249	249	239
Montant de la masse salariale de l'exercice	24 991	25 094	24 389	20 525	19 066
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	13 863	13 850	12 956	11 330	9 139

(1) Correspond aux redevances et autres services.

(2) Sur la base de 341.025.135 actions (capital social au 29 janvier 2004 après annulation de 6.799.832 actions) diminuée de 4.527.674 actions propres détenues au 29 février 2004, soit : 336.497.461 actions.

(3) Chiffre corrigé de 370 milliers d'euros, correspondant aux 336.000 actions propres acquises et aux 8.300 actions propres cédées entre le 20 mars 2003, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 23 juin 2003, date de mise en paiement de ce dividende.

(4) Chiffre corrigé de 118 milliers d'euros, correspondant aux 26.150 actions propres cédées entre le 28 mars 2002, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 24 juin 2002, date de mise en paiement de ce dividende.

(5) Chiffre corrigé de 451 milliers d'euros, correspondant aux 104.854 actions propres acquises entre le 29 mars 2001, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 2 juillet 2001, date de mise en paiement de ce dividende.

(6) Chiffre corrigé de 3.889 milliers d'euros, correspondant aux 1.080.200 actions propres acquises entre le 30 mars 2000, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 3 juillet 2000, date de mise en paiement de ce dividende.

(7) Correspond uniquement au personnel hors intégration de l'Etablissement Allemand.

▶ Partie **ordinaire** de l'Assemblée Générale

▶ 1^{re} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2003 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

▶ 2^e résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2003 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

▶ 3^e résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 513 574 452,67 euros et le report à nouveau à 1 090 363 072,07 euros, formant un total de 1 603 937 524,74 euros, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'administration et décide :

- d'affecter à la réserve spéciale des plus-values à long terme la somme de 290 390 704 euros
- de reporter à nouveau la somme de 926 574 740,59 euros
- de prélever, pour être répartie entre les actionnaires :
 - à titre de premier dividende, la somme de 67 299 492,20 euros
 - à titre de dividende complémentaire la somme de 319 672 587,95 euros
 - soit la somme totale de 386 972 080,15 euros.

En conséquence, le dividende net versé à chaque action ayant jouissance courante sera de 1,15 euro, ce qui, compte tenu de l'impôt versé au Trésor (sur la base d'un avoir fiscal à 50 % pour les personnes pouvant s'en prévaloir) de 0,575 euro, représente un revenu global de 1,725 euro.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le dividende versé au titre des trois derniers exercices s'est établi ainsi :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende net en euros	Avoir fiscal en euros***	Revenu global en euros
2000	82 990 762 *	4,30	2,15	6,45
	331 963 048 **	1,075	0,5375	1,6125
2001	84 080 890 *	4,50	2,25	6,75
	336 323 560 **	1,125	0,5625	1,6875
2002	335 523 164	1,13	0,565	1,695

(*) Avant (**) après division par quatre du nominal de l'action intervenue en juin 2002

(***) Un avoir fiscal à 50 % a été retenu pour les besoins du présent tableau

▶ 4^e résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées, établi conformément à la loi, et qui ne fait état d'aucune convention réglementée intervenue au cours de l'exercice 2003.

▶ 5^e résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions et à les faire revendre éventuellement, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, en une ou plusieurs fois, par tous moyens y compris, le cas échéant, de gré à gré, par blocs ou par mécanismes optionnels ou instruments dérivés, en vue soit de l'attribution ou de l'exercice d'options d'achat d'actions, soit de l'attribution d'actions aux salariés, soit d'achats et de ventes y compris en période d'offre publique en fonction des situations de marché, soit de la régularisation des cours par intervention systématique en contre-tendance, soit de leur annulation sous réserve pour ce dernier cas d'une autorisation de l'Assemblée extraordinaire, soit de leur conservation ou de leur transfert par tous moyens, notamment par échanges ou cessions de titres en bourse ou hors marché, soit de la gestion de sa trésorerie ou de ses fonds propres, selon les modalités suivantes :

- prix maximum d'achat unitaire : 55 euros
- prix minimum de vente unitaire : 23 euros
- nombre maximum d'actions : 10 % du nombre total des actions composant le capital social. A titre indicatif, compte tenu des actions détenues par la Société, le montant maximum théorique de fonds que la Société pourrait consacrer à l'opération serait ainsi de 1 626 733 350 euros, correspondant à 29 576 970 actions acquises au prix de 55 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division du nominal ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminé par l'opération.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace l'autorisation donnée aux termes de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 5 juin 2003.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et généralement faire ce qui est nécessaire.

6° résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que ce mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Louis BEFFA.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

7° résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que ce mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Isabelle BOUILLLOT.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

8° résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que ce mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Sylvia JAY.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

9° résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que ce mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle le mandat d'administrateur de M. José Luis LEAL MALDONADO.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

10° résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, nomme en qualité d'administrateur M. Gian Paolo CACCINI, en remplacement de M. Eric d'Hautefeuille, décédé.

Ce mandat est conféré pour la durée restant à courir du mandat de M. Eric d'Hautefeuille, et prendra fin en conséquence à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

▶ 11^e résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit conféré par l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 1998 vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit, 32 rue Guersant, 75017 Paris, pour une durée de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

▶ 12^e résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prenant acte de la lettre de démission en date du 3 novembre 2003 du Cabinet S.E.C.E.F. à effet de la présente Assemblée, nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire le Cabinet KPMG Audit, Département de KPMG S.A., 1 cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex, pour la durée restant à courir du mandat du Cabinet S.E.C.E.F. qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

▶ 13^e résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Daniel CHAUVEAU conféré par l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 1998 vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, nomme en qualité de commissaire aux comptes suppléant M. Yves NICOLAS, 32 rue Guersant, 75017 Paris, pour une durée de six exercices sociaux qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

▶ 14^e résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prenant acte de la lettre de démission en date du 27 octobre 2003 du Cabinet Pierre-Henri SCACCHI & Associés à effet de la présente Assemblée, nomme en qualité de Commissaire aux comptes suppléant M. Jean-Paul VELLUTINI, 1 cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex, pour la durée restant à courir du mandat du Cabinet Pierre-Henri SCACCHI & Associés qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

▶ Partie **Extraordinaire** de l'Assemblée

▶ 15^e résolution

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les articles 7, alinéa 4 1°, 12, alinéa 2 et 14 des statuts ainsi qu'il suit :

- La première modification est relative au délai d'information de la Société en cas de franchissement du seuil prévu par les statuts.

Les modifications sont en italiques.

RÉDACTION ACTUELLE	RÉDACTION NOUVELLE
ARTICLE 7 FORME DES ACTIONS Alinéa 4 1°/Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à posséder directement ou indirectement, au sens des articles L.233-9 et L.233-10 du Code de Commerce, un nombre de titres représentant au moins un demi pour cent du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le nombre de titres et de droits de vote possédés, dans le délai de quinze jours à compter du jour où chacun de ces seuils est atteint. La même obligation s'applique lorsque le nombre de titres ou de droits de vote possédés directement ou indirectement devient inférieur à chacun de ces seuils ;	ARTICLE 7 FORME DES ACTIONS Alinéa 4 1°/Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à posséder directement ou indirectement, au sens des articles L.233-9 et L.233-10 du Code de Commerce, un nombre de titres représentant au moins un demi pour cent du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le nombre de titres et de droits de vote possédés, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du jour où chacun de ces seuils est atteint. La même obligation s'applique lorsque le nombre de titres ou de droits de vote possédés directement ou indirectement devient inférieur à chacun de ces seuils ;

- La deuxième modification est relative à l'information des administrateurs.

Les modifications sont en italiques.

RÉDACTION ACTUELLE	RÉDACTION NOUVELLE
ARTICLE 12 POUVOIRS DU CONSEIL Alinéa 2 Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.	ARTICLE 12 POUVOIRS DU CONSEIL Alinéa 2 <i>Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.</i>

- La troisième modification est relative aux pouvoirs du Président du Conseil d'administration.

Les modifications sont en italiques.

RÉDACTION ACTUELLE

ARTICLE 14 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration représente ce dernier. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Les fonctions de Président du Conseil d'administration, lorsque celui-ci n'assume pas la Direction Générale de la Société, prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 68 ans.

RÉDACTION NOUVELLE

ARTICLE 14 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Les fonctions de Président du Conseil d'administration, lorsque celui-ci n'assume pas la Direction Générale de la Société, prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 68 ans.

▶ 16^e résolution

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Demande de renseignements complémentaires

A adresser exclusivement
à votre intermédiaire financier
chargé de la gestion
de vos titres



Je soussigné :

Prénom et nom :

Adresse :

.....

propriétaire de actions SAINT-GOBAIN sous la forme

- nominative
- au porteur, inscrites en compte chez ⁽¹⁾ :

demande que me soit adressé le **Rapport Annuel/Document de Référence** de la Compagnie de SAINT-GOBAIN.

A le 2004

Signature

(1) Indication de la banque, de l'établissement financier ou de la société de bourse teneur de comptes.



Nota

1/ Le document de référence comprend les comptes annuels, les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du Groupe, le rapport sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil d'administration, sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Compagnie de Saint-Gobain et sur les limitations éventuelles des pouvoirs du Directeur Général, le tableau des affectations de résultats précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée, les rapports des Commissaires aux comptes, l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice, les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée.

Ces documents, complétés par les renseignements contenus dans le présent document, constituent les informations prévues aux articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967.

2/ En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 de ce décret, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés à l'article 135 de ce décret à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée est convoquée en premier lieu le 10 mai 2004 à 10 heures 30 au siège social, Les Miroirs, 18 avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie. Faute du quorum requis à cette occasion, elle ne pourra délibérer valablement à cette date et sera donc effectivement convoquée pour le jeudi 10 juin 2004 à 15 heures au Grand Auditorium du Palais des Congrès, Porte Maillot à Paris (17^e).

Pour tout **renseignement** sur le Groupe,

la Direction de la Communication Financière est à votre disposition :

▶ **par téléphone**
n° vert : 0800 32 33 33

▶ **par minitel**
taper 3615 Code GOBAIN (0,15 €/mn)

▶ **par courrier**
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
Direction de la Communication Financière
Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex

▶ **E-mail**
actionnaires@saint-gobain.com

▶ **Internet**
www.saint-gobain.com

